56 Elizabeth II
A.D. 2007
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

1st Session, 39th Parliament

1re session, 39e législature

N° 68

Thursday, February 8, 2007

Le jeudi 8 février 2007

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Speaker *pro tempore*

L'honorable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Présidente intérimaire

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cools	Furey	Meighen	Poy
Atkins	Corbin	Gill	Merchant	Ringuette
Austin	Cowan	Goldstein	Milne	Rivest
Bacon	Dawson	Gustafson	Mitchell	Robichaud
Baker	Day	Hays	Moore	Sibbeston
Banks	De Bané	Hervieux-Payette	Munson	Stollery
Biron	Di Nino	Joyal	Murray	Stratton
Bryden	Downe	Keon	Nolin	Tardif
Callbeck	Dyck	LeBreton	Oliver	Tkachuk
Carstairs	Eggleton	Losier-Cool	Pépin	Trenholme Counsell
Chaput	Fairbairn	Lovelace Nicholas	Peterson	
Cochrane	Fortier	Mahovlich	Phalen	
Comeau	Fox	Massicotte	Pitfield	
Cook	Fraser	McCoy	Poulin (Charette)	

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cools	Gill	Meighen	Poy
*Angus	Corbin	Goldstein	Merchant	*Prud'homme
Atkins	Cowan	*Grafstein	Milne	Ringuette
Austin	Dawson	Gustafson	Mitchell	Rivest
Bacon	Day	Hays	Moore	Robichaud
Baker	De Bané	Hervieux-Payette	Munson	Sibbeston
Banks	Di Nino	Joyal	Murray	*Smith
Biron	Downe	Keon	*Nancy Ruth	Stollery
Bryden	Dyck	*Kinsella	Nolin	Stratton
Callbeck	Eggleton	LeBreton	Oliver	Tardif
Carstairs	Fairbairn	Losier-Cool	Pépin	Tkachuk
Chaput	Fortier	Lovelace Nicholas	Peterson	Trenholme Counsell
Cochrane	Fox	Mahovlich	Phalen	
Comeau	Fraser	Massicotte	Pitfield	
Cook	Furey	McCoy	Poulin (Charette)	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Meighen, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, tabled its seventh report (interim) entitled: *Canadian Troops in Afghanistan: Taking a Hard Look at a Hard Mission*. —Sessional Paper No. 1/39-655S.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to rule 25(2), the Honourable Senator Comeau tabled the following:

Reply to Question No. 19, dated November 23, 2006, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting Veterans Affairs Canada.—Sessional Paper No. 1/39-656S.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LeBreton, P.C., seconded by the Honourable Senator Comeau, for the second reading of Bill S-4, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate tenure).

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Meighen, vice-président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, dépose le septième rapport (intérimaire) de ce Comité intitulé *Les troupes canadiennes en Afghanistan : il faut voir les choses en face*.—Document parlementaire n° 1/39-655S.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Conformément à l'article 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Comeau dépose sur le Bureau ce qui suit :

Réponse à la question n° 19, en date du 23 novembre 2006, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des Avis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant Anciens Combattants Canada. —Document parlementaire n° 1/39-656S.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur LeBreton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Comeau, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs).

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Atkins	Dawson	Goldstein	Mitchell	Poy
Austin	Day	Hays	Moore	Ringuette
Baker	De Bané	Hervieux-Payette	Munson	Stollery
Banks	Downe	Joyal	Murray	Tardif
Callbeck	Dyck	Lovelace Nicholas	Pépin	Trenholme Counsell—41
Carstairs	Fairbairn	Mahovlich	Peterson	
Chaput	Fox	McCoy	Phalen	
Cook	Fraser	Merchant	Pitfield	
Corbin	Gill	Milne	Poulin	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk	Di Nino	LeBreton	Nolin	Stratton
Cochrane	Gustafson	Meighen	Oliver	Tkachuk—12
Comeau	Keon			

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil\Aucun

Orders No. 3 and 4 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 3 et 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reports of Committees

Resuming debate on the consideration of the first report of the Special Senate Committee on Senate Reform (subject-matter of Bill S-4, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate tenure)), tabled in the Senate on October 26, 2006.

After debate,
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Rapports de comités

Reprise du débat sur l'étude du premier rapport du Comité sénatorial spécial sur la réforme du Sénat (teneur du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs)), déposé au Sénat le 26 octobre 2006.

Après débat,
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Consideration of the twelfth report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*Elimination of the special fund*), presented in the Senate on February 7, 2007.

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Banks, for the adoption of the fourth report of the Standing Senate Committee on National Finance (Bill S-201, An Act to amend the Public Service Employment Act (elimination of bureaucratic patronage and geographic criteria in appointment processes), with an amendment), presented in the Senate on October 3, 2006.

The question being put on the motion, it was adopted.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités

Étude du douzième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*Élimination du fonds spécial*), présenté au Sénat le 7 février 2007.

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 2 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à l'adoption du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et des critères géographiques dans le processus de nomination), avec un amendement), présenté au Sénat le 3 octobre 2006.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Ringuette moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the fourth report (interim), as amended, of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, entitled: *Managing Turmoil, The Need to Upgrade Canadian Foreign Aid and Military Strength to Deal with Massive Change*, tabled in the Senate on November 21, 2006.

After debate,
The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Day, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Other

Orders No. 131 (motion), 14, 20, 15 (inquiries) and 140 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bacon, seconded by the Honourable Senator Milne:

That the Standing Senate Committee on Transport and Communications be authorized to examine and report on the objectives, operation and governance of the Canadian Television Fund, and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2007.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3, 17, 6, 19, 11 (inquiries) and 5 (motion) were called and postponed until the next sitting.

The Order was called to resume debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the Senate congratulates the Honourable Noël Kinsella on his appointment as Speaker and expresses its confidence in him while acknowledging that a Speaker, to be successful and effective in the exercise of the duties of that office, requires the trust and support of a majority of the senators.

SPEAKER *PRO TEMPORE*'S RULING

Last week, on Tuesday January 30, a point of order was raised by Senator Comeau while the Speaker was in the chair. I have had the opportunity to consult with the Speaker on this matter and am delivering this ruling on his behalf. The point of order occurred after Senator Joyal had completed his speech on his motion to express congratulations and confidence in the Speaker. While Senator Comeau felt certain that all Senators would agree with the intention of the motion, he questioned its acceptability as a confidence motion in the chair. After quoting section 34 of the *Constitution Act, 1867*, he stated that the Senate does not have the authority to appoint or remove its Speaker, since this power is

L'honorable sénateur Ringuette propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du quatrième rapport (intérimaire), tel que modifié, du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, intitulé *Face aux turbulences, De la nécessité d'actualiser l'aide extérieure et la force militaire du Canada en réponse aux changements d'envergure qui surviennent*, déposé au Sénat le 21 novembre 2006.

Après débat,
L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Autres

Les articles n^{os} 131 (motion), 14, 20, 15 (interpellations) et 140 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bacon, appuyée par l'honorable sénateur Milne,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les objectifs, le fonctionnement et le mode de gouvernance du Fonds canadien de télévision;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2007.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 3, 17, 6, 19, 11 (interpellations) et 5 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Sénat félicite l'honorable Noël Kinsella pour sa nomination comme Président du Sénat et lui exprime sa confiance tout en reconnaissant le fait qu'un Président, pour avoir du succès et être efficace dans l'exercice de ses fonctions, a besoin de la confiance et du support de la majorité des sénateurs.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE

La semaine dernière, plus précisément le mardi 30 janvier, le sénateur Comeau a invoqué le Règlement tandis que le Président prenait place au fauteuil. J'ai eu l'occasion depuis de consulter le Président à ce sujet et je rends aujourd'hui une décision en son nom. Le rappel au Règlement a été fait après que le sénateur Joyal eut terminé son discours sur la motion qu'il avait présentée pour féliciter le Président et lui témoigner la confiance du Sénat. Même s'il ne doutait nullement que tous les sénateurs approuvaient l'intention de cette motion, le sénateur Comeau a remis en question la recevabilité de la motion en tant que motion de confiance envers le Président.

reserved solely for the Governor General. Further, Senator Comeau suggested that if the Senate wished to take up Senator Joyal's proposal, it would have to seek another more appropriate vehicle to achieve this goal.

Several other senators contributed to the debate on the point of order. Senator Murray stated that the motion could be amended by deleting its second half, thus resolving Senator Comeau's objection. In addition, Senator Murray recalled that a motion of censure had been moved against one of our former Speakers in 1990.

Senator Hays, during his intervention, sought to draw a distinction between the text of the motion and the content of Senator Joyal's speech. He explained that although Senator Joyal's speech, which he felt was more in keeping with the investigative nature of an inquiry, could lead one to believe that the effect of adopting the motion would be to change the way our Speaker is appointed, there was nothing in the text of the motion to support that conclusion. He also noted that a great deal of leeway has always been accorded to senators with respect to debate on motions or inquiries. Senator Fraser, for her part, echoed Senator Hays' comments and reinforced the idea that the wording of the motion is not unconstitutional. Rather, as she noted, it states a reality: the Speaker must enjoy the support of a majority of Senators, otherwise his rulings may be overturned and his service to the chamber rendered ineffective.

Senator Corbin, quoting *Beauchesne's*, 6th edition, cautioned senators that the Speaker is not authorized to render a decision on a constitutional question or a question of law. He contended that Senator Comeau was attempting to ask for such a ruling in his point of order. Finally, Senator Cools spoke to state her support of Senator Comeau's objection and Senator Murray's comments. She added a few other points to the discussion. First, she stated that the motion is composed of two distinct propositions and could be divided into two questions. She then appealed to Senator Joyal to consider making such a division to his motion. Second, Senator Cools raised the concern that the content of this motion and the nature of the point of order would require the Speaker to be a judge in his own cause. She believed that it would be more appropriate that any debate on the future of the role and functions of the Speaker occur in a separate motion without reference to the incumbent.

Before giving a decision on the matter, let me thank, on behalf of the Speaker, all honourable senators who participated in the discussion on this point of order. In the interval, the Speaker and I have had time to review the *Debates*, examine the procedural authorities and review relevant precedents.

The question to be decided is whether Senator Joyal's motion is procedurally acceptable for debate and decision by the Senate.

Although Senator Comeau's objection was based on both the motion and the speech of Senator Joyal, the question at hand is the motion's procedural acceptability. As a result, it is sufficient to limit consideration to the motion. In addition, while acknowledging Senator Corbin's *caveat* that the Speaker is not permitted to rule on constitutional questions, the chair's role is to give a ruling on whether debate may proceed on this motion.

Après avoir cité l'article 34 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il a déclaré que le Sénat n'avait pas le pouvoir de nommer ou de remplacer le Président du Sénat, ce pouvoir étant réservé exclusivement au gouverneur général. Le sénateur Comeau a également laissé entendre que, si le Sénat voulait donner suite à la proposition du sénateur Joyal, il devrait recourir à un moyen autre qu'une motion.

Plusieurs autres sénateurs ont pris la parole sur ce rappel au Règlement. Le sénateur Murray a déclaré qu'il suffisait de modifier la motion et d'en supprimer la deuxième partie, ce qui réglerait la préoccupation du sénateur Comeau. Il a également rappelé qu'une motion de blâme avait été proposée à l'endroit de l'un de nos anciens Présidents en 1990.

Prenant la parole, le sénateur Hays a tenté d'établir une distinction entre le libellé de la motion et la teneur du discours du sénateur Joyal. Il a déclaré que, même si le discours du sénateur Joyal, qui revêtait davantage, à son avis, le caractère d'une interpellation, pouvait donner l'impression que l'adoption de la motion aboutirait à une modification de la façon dont le Président est nommé, rien dans le libellé de la motion ne soutenait une telle conclusion. Il a également fait remarquer que les sénateurs ont toujours eu beaucoup de latitude pour intervenir au sujet de motions ou d'interpellations. Pour sa part, le sénateur Fraser a fait écho aux observations du sénateur Hays et a renforcé l'idée selon laquelle le libellé de la motion n'était pas inconstitutionnel, estimant plutôt qu'il énonçait un fait, à savoir que le Président doit avoir l'appui de la majorité des sénateurs sans quoi ses décisions pourront être renversées et il ne pourra plus exercer efficacement ses fonctions au Sénat.

Citant la 6e édition du Beauchesne, le sénateur Corbin a déclaré, à l'intention des sénateurs, que le Président ne peut décider d'aucune question d'ordre constitutionnel ou juridique. Il a soutenu que le sénateur Comeau tentait de demander une telle décision dans son rappel au Règlement. Enfin, le sénateur Cools a dit qu'elle appuyait l'objection du sénateur Comeau et les observations du sénateur Murray. Elle a ajouté quelques points à la discussion. Premièrement, elle a dit que la motion renfermait deux propositions distinctes et qu'elle pouvait être divisée en deux parties. Elle a ensuite demandé au sénateur Joyal d'envisager la possibilité de diviser ainsi sa motion. Deuxièmement, elle a dit craindre que la teneur de cette motion et la nature du rappel au Règlement n'obligent le Président à être juge de sa propre cause. Elle trouvait plus approprié que tout débat sur l'avenir du rôle et des fonctions du Président fasse l'objet d'une autre motion n'évoquant pas le titulaire de ce poste.

Avant de rendre la décision à ce sujet, je voudrais, au nom du Président, remercier tous les honorables sénateurs qui ont participé au débat sur ce rappel au Règlement. Le Président et moi avons eu, depuis, l'occasion de revoir les *Débats*, de consulter les ouvrages de procédure et de prendre connaissance des précédents en la matière.

La question à trancher consiste à déterminer si la motion du sénateur Joyal est recevable, sur le plan de la procédure, à des fins de débat et de décision par le Sénat.

Même si l'objection du sénateur Comeau visait à la fois la motion et le discours du sénateur Joyal, la question à trancher concerne la recevabilité de la motion sur le plan de la procédure. Par conséquent, c'est uniquement la motion qui doit faire l'objet d'un examen. De plus, même si, comme le sénateur Corbin l'a souligné, le Président ne peut décider de questions d'ordre constitutionnel, il incombe à la présidence de décider si cette motion peut faire l'objet ou non d'un débat.

After looking at the authorities, there are many precedents for motions of confidence in a Speaker or, as they are sometimes called, motions of censure. As Senator Murray recalled in his intervention, one censure motion in the Senate was moved against the Speaker in 1990, during the events surrounding the GST debate. This motion was debated and remained on the *Order Paper* for a considerable period of time. Furthermore, *House of Commons Procedure and Practice* by Marleau and Montpetit notes, on page 266, that there have been motions of censure brought against the Speaker of the House of Commons and its Deputy Speakers. In addition, at page 294, over fifteen examples of similar motions against Speakers of provincial and territorial legislatures are cited. From these cases, it is clear that motions of censure and confidence motions in a Speaker are in order and can be debated and decided by an assembly. These precedents are in keeping with remarks found in *Erskine May's*, 23rd edition, on pages 386-387, explaining that any reflection on a Speaker, including confidence issues, may only be debated by way of substantive motion, which allows for a distinct decision of the House.

Il ressort de la consultation des autorités en matière de procédure qu'il existe de nombreux précédents de motions de confiance envers un Président ou, comme ces motions sont parfois appelées, de motions de blâme. Comme le sénateur Murray l'a rappelé dans son intervention, une motion de blâme avait été présentée à l'endroit du Président du Sénat en 1990, dans le cadre des événements ayant entouré le débat sur la TPS. Cette motion avait été débattue et était restée au *Feuilleton* pendant une longue période. De plus, à la page 266 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on peut lire que des motions de blâme ont déjà été présentées à l'endroit du Président et des vice-présidents de la Chambre des communes. En outre, à la page 294, on retrouve plus de 15 exemples de motions semblables présentées à l'égard de présidents d'assemblées législatives provinciales et territoriales. Ces exemples démontrent bien que les motions de blâme et les motions de confiance envers un Président sont recevables et qu'elles peuvent faire l'objet d'un débat et d'une décision par une assemblée. Ces précédents vont dans le sens des observations faites aux pages 386 et 387 de la 23e édition du Erskine May où l'on peut lire que les réflexions concernant un Président, y compris les questions de confiance, ne peuvent être débattues que si elles font l'objet d'une motion de fond, ce qui permet une décision distincte de la Chambre.

Thus far the issue that has been assessed relates to the acceptability of a censure motion. The authorities and precedents are clear, a censure motion is acceptable. In this case, however, there is nothing in the language of the motion suggesting censure. All the more reason to find it in order. Whatever the outcome, it would not bring about any changes in the current appointment process, role or functions of the Speaker; it would merely be a reflection of the Senate's opinion. Such motions are not uncommon. Already in this session, several motions have been proposed and adopted commenting on national and international events and issues. As a result, there are no procedural reasons to disallow this motion. The point of order is not well founded, the motion is procedurally acceptable, and debate may continue.

Jusqu'à maintenant, c'est la recevabilité des motions de blâme qui a été examinée. Et les autorités et les précédents ne laissent planer aucun doute : une motion de blâme est recevable. Dans le cas présent, cependant, il n'y a rien dans le libellé de la motion qui sous-entende un blâme. Raison de plus de juger cette motion recevable. Quoi qu'il en soit, elle ne modifiera aucunement le processus actuel de nomination, le rôle ou les fonctions du Président; elle reflétera simplement l'avis du Sénat. De telles motions ne sont pas rares. Déjà, au cours de la présente session, plusieurs motions portant sur des questions et des événements d'ordre national et international ont été proposées et adoptées. Par conséquent, il n'y a, sur le plan de la procédure, aucune raison de rejeter cette motion. Ce rappel au Règlement n'est pas fondé. La motion est recevable, sur le plan de la procédure, et le débat peut se poursuivre.

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 18, 23, 9 (inquiries), 92 (motion), 8, 12 (inquiries) and 104 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Les articles nos 18, 23, 9 (interpellations), 92 (motion), 8, 12 (interpellations) et 104 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Moore:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Moore,

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration be directed to examine and determine, in light of recent discussions and in light of present Rules, procedures, practices and conventions of the Senate, whether it is appropriate or permissible that persons working in the offices of senators, including senators who are Ministers of the Crown, should obtain or attempt to obtain from hotels used by senators conducting business properly authorized by the Senate, detailed breakdowns including lunches or other costs included in hotel invoices, and including any and all sundry costs associated with the stay; and

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit chargé d'examiner et de déterminer, à la lumière des discussions récentes et à la lumière également du Règlement, des procédures, des pratiques et des conventions en vigueur au Sénat, s'il est correct ou acceptable que des personnes qui travaillent dans les bureaux de sénateurs, y compris les sénateurs qui sont ministres, obtiennent ou tentent d'obtenir des hôtels où logeaient des sénateurs dans l'exercice de fonctions autorisées par le Sénat un état détaillé des repas et autres coûts figurant sur les notes d'hôtel, ainsi que les frais divers liés à ce séjour;

That the Committee be directed to report its determination to the Senate no later than Thursday, December 7, 2006;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the motion be amended by deleting the word "and" at the end of the first paragraph and by adding the following paragraph immediately thereafter:

> "That the Committee be directed to take into consideration whether it would be appropriate or permissible for persons working in the offices of Senators to obtain from hotels replacement receipts for the Senator in whose office they work should the originals be misplaced or be otherwise unavailable; and".

After debate,
The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,
The Senate reverted to ***Government Notices of Motions.***

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday, February 13, 2007, at 2 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the Operation of the *Canadian Multiculturalism Act* for the fiscal year ended March 31, 2006, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. 24 (4th Supp.), s. 8.—Sessional Paper No. 1/39-654.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Meighen:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:40 p.m. the Senate was continued until Tuesday, February 13, 2007, at 2 p.m.)

Que le Comité soit chargé de rendre compte de sa décision au Sénat au plus tard le jeudi 7 décembre 2006;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que la motion soit modifiée par l'ajout du texte suivant tout de suite après le premier paragraphe :

> « Que le Comité soit chargé de prendre en considération s'il est correct ou acceptable que des personnes qui travaillent dans les bureaux de sénateurs obtiennent des hôtels copies de reçus pour remplacer ceux que le sénateur pour lequel elles travaillent auraient perdu ou qui seraient autrement non disponibles; ».

Après débat,
L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat revient aux ***Avis de motions du gouvernement.***

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 13 février 2007, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. 24 (4e suppl.), art. 8.—Doc. parl. nº 1/39-654.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 40 le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 13 février 2007, à 14 heures.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Hays substituted for that of the Honourable Senator Ringuette (*February 8*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The names of the Honourable Senators Callbeck, Peterson and Mercer substituted for those of the Honourable Senators Trenholme Counsell, Merchant and Hubley (*February 7*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The name of the Honourable Senator Phalen substituted for that of the Honourable Senator Smith (*February 7*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The name of the Honourable Senator Zimmer substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (*February 8*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Hays substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette (*8 février*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Les noms des honorables sénateurs Callbeck, Peterson et Mercer substitués à ceux des honorables sénateurs Trenholme Counsell, Merchant et Hubley (*7 février*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le nom de l'honorable sénateur Phalen substitué à celui de l'honorable sénateur Smith (*7 février*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Le nom de l'honorable sénateur Zimmer substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (*8 février*).

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Port payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published by the Senate
Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca